

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2020

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY

Le 27 novembre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et le 27 novembre à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle des fêtes exceptionnellement, pour des raisons sanitaires liées au COVID 19, sur la convocation du 17 novembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Christine PERREAUT, Aurélien COLAS, René ROSAT, Isabelle REBILLARD, Emmanuel MERLE et Joris LACOUR.

Étaient excusés : Maryse COULON (pouvoir à Evelyne CHANUSSOT) et Marie-Noelle PAQUELIER (pouvoir à Bernard DOURIOT)

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé Mme Isabelle REBILLARD comme secrétaire de séance

- ✚ **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 30 octobre 2020** à l'unanimité des membres présents.

- ✚ **Détermination du montant des subventions 2020 aux associations : Délibération no 39** adoptée à l'unanimité des membres présents fixant les montants des sommes allouées comme suit :

- Assoc anciens combattants	décision ajournée
- ADMR ST Germain du Bois	150 €
- Anciens pompiers de Thurey	200 €
- APE	200 €
- Thurey en fête	200 €
- Club bon accueil	100 €
- La Saint Hubert	500 € - aide exceptionnelle-
- Dentelles d'autrefois	250 €
- Association des conscrits	100 €

- ✚ **Délibération no 40 concernant le transfert de domiciliation du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Chalon Sud Est à Ouroux sur Saône et adoption des nouveaux statuts** approuvée à l'unanimité.

- ✚ **Délibération no 41 modifiant la délibération no 31/2020 concernant la révision des tarifs des concessions funéraires avec suppression tarif cavurnes :** votée à l'unanimité.

- ✚ **Délibération no 42 annulant la délibération no 28/2020 instaurant un droit de préemption urbain sur tout le territoire communal** approuvée à l'unanimité des membres présents.

- ✚ **Délibération no 43 concernant la décision modificative des travaux du parking** adoptée à l'unanimité.

Il restera les bancs à installer et l'aménagement paysager à finaliser.

- ✚ **Délibération no 44 concernant l'attribution d'une indemnité de budget au Receveur Municipal** votée à l'unanimité pour la somme annuelle de **30.49 €**.

- ✚ **Délibération no 45 fixant les tarifs de repas de la cantine** en tenant compte de l'élaboration des repas par la cantinière et plus par Bourgogne Repas à compter du 4/01/2021 :
Le montant des repas réguliers passe ainsi à **5.05 €**.
Le montant des repas occasionnels sera de **5.50 €**.
Afin de prendre en compte les frais supplémentaires liés à la préparation de repas par la cuisinière : produits frais chez des fournisseurs locaux et achat matériel cantine (2 frigos, mixeur...)
Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres.
Le Maire félicite les conseillers pour le travail accompli.

- ✚ Point sur le projet lotissement :
Après rencontre avec l'ATD, le début des travaux aura lieu en 2022.

- ✚ Le projet de la commune d'installer une micro crèche à Thurey dans le nouveau lotissement a été repris par la CCB71 qui le financera avec un fond de participation de la Commune. Elle sera de 12 places sur environ 120 m2 et les travaux devraient débuter fin 2021.

- ✚ Projet de rénovation de l'ancienne poste pour un montant de **250.000 €** :
2 logements seraient créés : l'un de 80 m2 et l'autre de 40 m2 .
L'ensemble du Conseil Municipal y est favorable pour une réalisation en 2021 après dépôt des subventions.

- ✚ **Questions diverses :**
Les illuminations sont prévues le 4 décembre.
Les colis du CCAS seront distribués le 19 décembre à 9 h. Les consignes sanitaires seront respectées.
La distribution des chocolats de NOEL au RPI sera à la charge de Thurey.
Le Maire a validé l'installation d'un camion à pizzas sur la place de l'école tous les mercredis.

Le Maire lève la séance à 23 heures .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Michel FROMONT